



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 25

VOTANTS 30

La séance ouverte à 17 h 30 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aïcha HIMEUR, M. David PARISON, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sophal DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, Mme Laure SERFASSE, Mme Marie-Noëlle RANCUREL, M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile PAUWELS (donne pouvoir à M. GIRARDIN), Mme Léa REGNAULT (donne pouvoir à Mme Sandrine DA CUNHA), M. Xavier LIEHN (donne pouvoir à Mme Sophal DUONG), M. Ghislain GIMBERT (donne pouvoir à madame Laure SERFASSE), M. Belkader CHABY, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, M. Claude LEGAUX, M. Soufiane SEBBARI (donne pouvoir à Mme Nadège NACRIER).

M. Julien MAUVIGNANT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°53/2026 RAPPORTÉE PAR : M. THOMAS
SN / GG

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET CRÉDITS DE PAIEMENT
CRÉATION / RESTAURATION DES VITRAUX
DE L'ÉGLISE SAINT-LUC
RÉVISION ET ACTUALISATION N°2/2026**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT CRÉATION / RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-LUC RÉVISION ET ACTUALISATION N°2/2026

Conformément à l'article 12 de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025, et à l'article L.1612.29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements et permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité de la dépense.

L'article L.1612.29 du CGCT précise que « les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ».

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

À ce titre et pour rappel, la Ville a engagé un programme de restauration de trois vitraux de l'église Saint-Luc, classée au titre des monuments historiques depuis 1907 et reconnue comme un élément central du patrimoine architectural et historique de la commune. Neuf de ses baies conservent des verrières, parfois réduites à l'état de fragments. Des restaurations ont été entreprises au XIXème siècle. Certaines d'entre elles avaient été remplacées par de nouvelles compositions. Dans le chevet, la baie d'axe était consacrée à Saint-Luc et à des saints dans les baies latérales. Ces verrières ont disparu à la suite de dommages subis par l'édifice en 1940 et 1944. Déposés en 1939 en prévision du conflit, certains vitraux du XVIème siècle ont pu être conservés. Les fragments ont fait l'objet d'une restauration et d'un remontage en 1955 et en 1981.

Depuis 2023, une première phase de rénovation a permis de restaurer 3 des 15 baies que comprend l'édifice.

Ces travaux auront un impact patrimonial tant sur l'esthétique du bâtiment que sur sa fréquentation et sa valorisation patrimoniale.

Les objectifs de la poursuite des travaux sont les suivants :

- finaliser la restauration des vitraux existants endommagés,
- créer les vitraux manquants ou historiquement détruits, selon les recommandations du service des Monuments Historiques,
- assurer l'unité artistique et la cohérence patrimoniale de l'ensemble des verrières de l'église,
- garantir la conservation à long terme du bâtiment et la sécurité des usagers.

Les travaux prévus dans ce programme sont les suivants :

- dépose, restauration ou remplacement des vitraux désignés par le maître d'œuvre architecte des Bâtiments de France (6 baies),
- création de nouveaux vitraux selon le projet validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les autorités compétentes,
- réinstallation et scellement conforme aux normes de conservation,
- protection extérieure si nécessaire avec des grillages de sécurité ou des verres de protection.

Ainsi, la poursuite de ces travaux représente un investissement patrimonial fort et durable pour la commune. Elle permettra de restituer à l'église Saint-Luc l'intégrité de son décor verrier, tout en renforçant son attractivité culturelle et touristique. Il est proposé au Conseil municipal de voter favorablement la poursuite et l'achèvement de ce programme.

La continuité de ce programme pourrait débiter au mois de janvier 2026, pour une durée estimée de 3 ans, à raison de 2 baies par an, sous réserve de validation par le Conseil municipal et des instances concernées.

Le montant estimatif des travaux est réajusté suite aux révisions de prix et s'établit désormais à 550 250 €. L'augmentation du montant prévisionnel de l'opération et du décalage dans le temps des travaux, nécessite de modifier la répartition des crédits de paiement.

Afin de poursuivre cette opération, il est nécessaire d'inscrire les AP/CP comme suit :

Libellé opération	Montant total (€ TTC)	CP2025 (€ TTC)	CP2026 (€ TTC)	CP2027 (€ TTC)	CP2028 (€ TTC)
Création/restauration des vitraux de l'église Saint-Luc	550 250	14 000	67 000	272 500	196 750
Total AP/CP	550 250	14 000	67 000	272 500	196 750

Après saisine de la commission Administration générale-Budget-Ressources internes du 26 mai 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

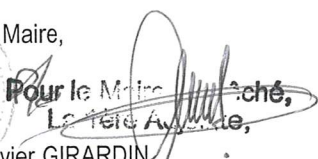
- **D'APPROUVER** la révision du programme et l'actualisation des crédits de paiement comme présentés dans le tableau ci-dessus.
- **DE RÉAJUSTER** les crédits au Budget 2026.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	30			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pour le Maire, Le Maire Adjoint,
Olivier GIRARDIN
Cécile PAUWELS

Le secrétaire,

Julien MAUVIGNANT